



## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le six décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de FONTCOUVERTE-LA-TOUSSUIRE légalement convoqué à la mairie en séance publique sous la présidence de Bernard COVAREL, Maire.

Date de convocation : 27 novembre 2017

Nombre de Conseillers en exercice : 14 - Présents : 14 Votants : 14

Etaient présents : Fernand AUGERT, Christelle BATAILLER, Mathieu BONNEL, Béatrice CARQUEVILLE, Grégory DI FEDE, Pascal DOMPNIER, Frédéric DUPUIS, Nicolas LAMBERT, Eric PAPOZ, Françoise ROL, Nathalie RONCO, Sébastien ROSSAT, Stéphane TRUCHET.

Secrétaire de séance : Nathalie RONCO

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 18 octobre 2017 à l'unanimité.

**A l'unanimité**

### **Rajout à l'ordre du jour**

- Modification de la période de perception de la taxe de séjour pour l'hiver 2018/2019

### **1 – Information sur le projet de création d'un cabinet médical par le Docteur Didier DAUPHIN du centre médical des Arves**

Le Conseil Municipal ayant engagé une réflexion sur le projet de création d'un cabinet médical à la Toussuire, il avait été souhaité lors de la dernière assemblée municipale du 18 octobre 2017 que le docteur DAUPHIN Didier, du groupe médical des Arves, médecin de montagne, présente son expérience au sein de la structure qu'il a créée en 1997 et apporte des éléments afin que les élus se positionnent sur le projet.  
Pas de vote

### **2 – Analyse de la demande de subvention et de la programmation de l'événementiel 2018 de l'Office de Tourisme**

Selon les dispositions de la convention d'objectif en date du 15 février 2016, les membres de l'Office du Tourisme sont venus présenter les prévisions pour 2018 lors de la commission des finances du 28 novembre 2017. La subvention demandée pour 2018 est de 485.000 € comprenant le fonctionnement pour un montant de 365.000 € et l'événementiel pour 120.000 €. La dotation touristique serait de 229.560 € Monsieur le Maire demande de revoir le budget à la baisse de 10 % par rapport au montant de la DGF touristique car les chiffres sont incertains. Il souhaite également que la cotisation de Maurienne Tourisme soit intégrée dans le budget de l'Office du Tourisme. Mathieu BONNEL, adjoint aux finances dit que le budget est très difficile à élaborer par rapport à la baisse des dotations de l'état.

Après discussion entre les élus et le directeur de l'Office de Tourisme il est décidé que l'adhésion à Maurienne Tourisme ne sera pas validée.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

**-CONFIRME** les choix de la commission des finances du 28 novembre 2017,

**-AUTORISE** le Maire à procéder aux versements mensuels à compter du mois de janvier 2018.

**Vote** : à l'unanimité

### **Equipement d'un réseau WI FI sur la station de la Toussuire**

Présentation de deux devis de la société NEPTUNE pour l'équipement du réseau WI FI à la Toussuire : la maintenance annuelle est de 2.640 € TTC et l'équipement du réseau est de 7.800 € TTC.

Le Conseil Municipal donne un accord de principe mais souhaite rencontrer la société NEPTUNE pour des explications complémentaires.

**Validation de deux devis** pour l'Office du Tourisme : achat d'un ordinateur pour 1364 € et d'une caisse enregistreuse pour 3202.80 €

**Vote** : à l'unanimité

### 3 – Bilan du PLU

Le bilan du PLU fait état d'un document qui ne répond plus aux exigences de la réglementation en vigueur, d'objectifs qui seraient à redessiner et à préciser et d'une stratégie qui serait à repenser totalement sur les multiples secteurs de la commune. Le PADD, les OAP sont à revoir globalement en intégrant une vraie notion de « Programmation ». Le règlement est à rendre compatible avec le nouveau décret et donc à adapter. Le zonage est à effectuer selon les nouvelles données nationales.

Le conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire sur le bilan du PLU :

- **DECIDE** d'approuver ce bilan en l'état
- **DONNE** pouvoirs au maire pour mettre en œuvre une révision générale de ce PLU

**Vote** : à l'unanimité

### 4 – Tarifs communaux

Le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- **APPROUVE** les tarifs ci-dessous pour la saison 2017/2018 à compter du 01<sup>er</sup> janvier 2018

PRESTATIONS	MONTANT
Marché forain	8 € le mètre linéaire
Activités utilisant le domaine communal	2 € le m2 + revalorisation de 2 %
Parapente (Philippe COSTANSA) - saison été et d'hiver	Forfait de 300 € et revalorisation de 2 % par an
Moto neige enfants (Jérémy GILBERT-COLLET) saison hiver	8 % du chiffre d'affaire réalisé la première année et après revalorisation de 2% par an et le chiffre d'affaire sera revu tous les 5 ans
Stationnement place de parking de Bélard – saison hiver	60 € la place
Tarif de la garderie communale de la Toussuire (le matin uniquement)	40 € le trimestre ou 3 € de l'heure
Tarif de la garderie communale à Fontcouverte (le matin de 7 h 30 à 8 h 20 – fin de matinée de 11 h 30 à 12 h – début d'après-midi de 13 h à 13 h 30 et le soir de 16 h 30 à 17 h 30)	60 € le trimestre ou 3 € de l'heure
<b>SALLES DE REUNION (par séance)</b>	
Jean-Pierre Augert – Mont Charvin	200 €
Salle Municipale – Salle La Bise	120 €
repas cantine scolaire	5.50 €
Salle de cinéma L'igloo à la Toussuire	306 € par demi journée
droit de stationnement par taxi (annuel)	110 €
<b>SEPULTURES</b>	
Concessions trentenaires	
9 places	400 €
6 places	300 €
3 places	200 €
<b>COLOMBARIUM</b>	
Concessions trentenaires	
Concession + emplacements	500 €
<b>PHOTOCOPIES</b>	
Pages A4	0,20 €
Page A3	0,40 €
A4 recto-verso	0,40 €
A3 recto-verso	0,60 €
<b>TELECOPIES</b>	
Émission départementale	0,50 €
Émission nationale	0,55 €
Emission internationale	1,05 €
Réception	0,15 €
<b>TARIFS TIRAGES CADASTRAUX</b>	
Tirage A4	1,00 €
Tirage A3	1,50 €

## TARIFS CINEMA

Dénomination	Grille normale	Grille 3D
Tarif plein	8 €	10 €
Tarif – 18 ans	7 €	9 €
Tarif – 14 ans	4 €	6 €
Tarif étudiant	7 €	9 €
Tarif + 65 ans	7 €	9 €
Tarif famille nombreuse	7 €	9 €
Tarif demandeur d'emploi	7 €	9 €
Ciné chèque	6 €	8 €
Scolaire commune	2.5 €	4.5 €
Scolaire extérieur	3 €	5 €
Tarif spécial (séance en cas de mauvais temps)	5 €	8 €
Abonné	6 €	6 € + supp abonn 2 €
Tarifs de groupe pour les centres de vacances	2.5 €	2.5 €

**Il est rappelé que la location est gratuite aux associations et entités de la station.**

**Vote :** à l'unanimité

### **5 – Projet de bail pour l'installation d'un pylône et d'un bâtiment technique**

Télé Diffusion de France demande à la commune de s'implanter sur une partie de la parcelle N° B 281 d'une superficie de 150 m2 d'une surface total de 1740 m2 au lieu-dit « L'adret du Chiesoz ». Sur cette parcelle, il sera implanté un bâtiment technique d'environ 20 m2 et un pylône d'une hauteur d'environ 35 m.

TDF disposait déjà d'un site radioélectrique depuis plusieurs années sur un terrain privé mais le propriétaire du dit terrain ne souhaite pas renouveler le bail ;

Le loyer annuel comprendra une part fixe d'un montant de 1200 € et une part variable forfaitaire calculée en fonction du nombre d'opérateurs de communications électroniques d'un montant de 1800 € par opérateur installé.

Le loyer au jour de la signature du bail, compte tenu de la présence de 2 opérateurs, s'élèvera à 4800 €.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :**

-**ACCEPTE** l'implantation de cette antenne sur le terrain communal

-**APPROUVE** le montant du loyer annuel

-**AUTORISE** le Maire à signer le bail de location de terrain

**Vote :** à l'unanimité

### **6 – Demande d'occupation d'une parcelle communale pour la pratique de l'activité motoneige enfants**

M. GILBERT-COLLET Jérémy renouvelle sa demande d'occupation d'un terrain communal pour exercer son activité de motoneiges enfants. Le tarif de location est fixé à 8 % du chiffre d'affaire.

**Vote :** à l'unanimité

### **7 – Approbation de la convention avec la SAF fixant les tarifs relatifs aux secours hélicoptérés pour la saison d'hiver 2017 2018**

Le Conseil Municipal approuve la convention proposée par la SAF relative aux secours hélicoptérés en Savoie pour l'année 2017/2018 (du 1<sup>er</sup> décembre 2017 au 30 novembre 2018).

Les tarifs proposés sont de 55,77 € /mn TTC.

**Vote :** à l'unanimité

### **8 – Tarifs des sociétés d'ambulance**

A l'heure de la rédaction de ce compte rendu, le tarif a été validé avec la société Rémy ROL AMBULANCE pour un montant de 190 €.

**Vote :** à l'unanimité

### **9 – Analyse des recettes non recouvrés**

Une nouvelle fois, le Conseil Municipal prend connaissance de la liste des titres émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues au titre principalement de la taxe de séjour et des secours sur piste. La trésorerie procède régulièrement à des poursuites judiciaires.

**Pas de vote**

### **10 – Projet zone ludique aquatique**

Les membres du conseil municipal ont souhaité avoir plus de précision sur l'implantation du chalet qui servira au projet à l'été 2018 de M. RENAUDIN Cyril. Celui-ci étant présent il donne les explications nécessaires. Le projet suit son cours avec des demandes aux autorités concernées.

**Pas de vote**

### **11 - Dépenses de la section d'investissement avant le vote du budget**

Le maire propose d'ouvrir des crédits budgétaires pour mandater sur le budget 2016 des factures d'investissement dans la limite du quart de ceux ouvert au budget de l'exercice précédent. Le conseil accepte cette proposition.

**Vote** : à l'unanimité

### **12 - Reprise des concessions en état d'abandon au cimetière de FONTCOUVERTE-LA TOUSSUIRE**

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur la reprise par la commune de concessions de plus de trente ans d'existence et dont l'état d'abandon a été constaté à deux reprises, à trois ans d'intervalle, les 21 mai 2014 et 6 Décembre 2017, dans les conditions prévues par l'article R. 2223-13 du Code général des collectivités territoriales, donnant aux communes la faculté de reprendre les concessions en état. Les concessions dont il s'agit ont plus de trente ans d'existence, la dernière inhumation remonte à plus de dix ans et qu'elles sont en état d'abandon selon les termes de l'article précité,

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :**

**-DECLARE** que les concessions, présentée par Monsieur le Maire, situées dans le cimetière communal sont réputées en état d'abandon ;

**-AUTORISE** Monsieur le maire à reprendre lesdites concessions au nom de la commune et à les remettre en service pour de nouvelles inhumations.

### **13 – Modification de la période de perception de la taxe de séjour**

Le Conseil Municipal souhaite augmenter la période de perception de la taxe de séjour de l'hiver qui était de 100 jours pour la passer à 120 jours.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :**

**-VALIDE** cette durée qui passe de 100 jours à 120 jours à compter de l'ouverture de la station et dit que ce changement interviendra pour l'hiver 2018/2019.

**Vote** : 13 pour et 1 contre (Fernand AUGERT)

### **Divers**

#### **Demande de soutien financier par M. William TURNES pour l'accompagner dans son parcours sportif de cycliste**

Les règles qui avait été fixées lors de l'attribution de soutien financier sont que le demandeur possède le titre de « champion du monde »

**Espace propriétaires** : Stéphane TRUCHET présente le devis de l'ordinateur destiné à l'espace propriétaire situé dans les locaux de l'Office du Tourisme. Il se monte à 2.420 €.

**Navette de transports** : Pascal DOMPNIER dit qu'à titre expérimental, le SIDEL a décidé, durant les vacances de Noël et de Février, de mettre en place un bus qui partira de Pierre Pin et arrivera à La Toussuire en passant par Villarembert et le Corbier. Départ de Pierre Pin à 8 H 35 et arrivée à La Toussuire à 9 H 25.

La navette sera **gratuite** la première année et un retour d'expérience sera effectué à la fin de la période. Renseignements à consulter sur le site de la mairie ou en mairie directement.

**Françoise ROL**, adjointe aux affaires sociales informe des décisions prises au Centre Communal d'Action Sociale et à valider par le Conseil Municipal.

**Repas des aînés** : Il est reporté au mois de juin 2018 et aura lieu sous le chapiteau à la Toussuire car la salle municipale est limitée à 100 personnes.

Une réflexion a été engagée sur les critères de participation à ce repas :

- 1) Avoir 70 ans et être inscrit (e) sur les listes électorales de la commune
- 2) Une participation de 20 € sera demandée aux conjoints ou conjointes qui n'ont pas 70 ans et qui ne sont pas inscrits sur la liste électorale

**Téléthon** : proposition de faire un don de 300 €

**Vote pour ces propositions** : à l'unanimité

Séance levée à 21 H

Le Maire,



Bernard COVAREL

**LE MAIRE, LES CONSEILLERS MUNICIPAUX ET LE PERSONNEL COMMUNAL  
VOUS SOUHAITENT DE BELLES FÊTES DE FIN D'ANNÉE**

